



**Centre d'analyse des opérations et déclarations
financières du Canada (CANAFE)**

**Rapport financier trimestriel pour le trimestre ayant
pris fin le 30 septembre 2024 (non audité)**

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction au titre de l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques et selon les modalités établies par le Conseil du Trésor dans sa Directive sur les normes comptables : Directive GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères. Il doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses 2024-2025 du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE).

Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe.

1.1. Pouvoirs, mandat et activités de programme

CANAFE (le Centre) est l'unité du renseignement financier et l'organisme de réglementation de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes du Canada. Il contribue à la détection, à la prévention et à la dissuasion en matière de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes. Les produits de renseignements financiers et les fonctions de surveillance du Centre contribuent de façon unique à la sécurité des Canadiens et à la protection de l'intégrité du système financier du pays.

CANAFE est un organisme autonome qui mène ses activités indépendamment des services de police, des organismes d'application de la loi et d'autres entités auxquels il est autorisé à communiquer des renseignements financiers. Il relève de la ministre des Finances, qui elle, doit rendre des comptes au Parlement sur les activités du Centre. L'administration centrale de CANAFE se trouve à Ottawa et ses bureaux régionaux à Montréal, à Toronto et à Vancouver.

CANAFE a été établi et ses activités sont régies par la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et ses règlements connexes. Il est un de plusieurs partenaires nationaux du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes dirigé par le ministère des Finances.

CANAFE remplit son mandat en menant les activités suivantes :

- Il reçoit des déclarations d'opérations financières et des renseignements transmis volontairement conformément aux lois et aux règlements applicables.
- Il protège les renseignements personnels en sa possession.
- Il voit à ce que les entités déclarantes se conforment aux lois et aux règlements applicables.
- Il tient un registre des entreprises de services monétaires au Canada.
- Il produit des renseignements financiers utiles aux enquêtes sur le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les menaces envers la sécurité du Canada.
- Il fait de la recherche et analyse des données provenant de sources variées qui mettent en lumière les tendances et les constantes associées au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes.
- Il sensibilise le public au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes et l'aide à mieux comprendre ces phénomènes.

En outre, CANAFE est membre du Groupe Egmont, un réseau international d'unités du renseignement financier (URF) qui s'entraident et échangent des renseignements pour lutter contre le blanchiment d'argent et

le financement des activités terroristes. CANAFE contribue également à d'autres forums multilatéraux, comme le Groupe d'action financière (GAFI), le Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment d'argent (GAP) et le Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC). Il participe aussi à l'élaboration de politiques internationales et fournit de l'assistance technique aux autres URF.

Les activités de programme du Centre sont décrites à la partie II du Budget principal des dépenses 2024-2025 et dans le Plan ministériel 2024-2025.

1.2. Méthode de présentation

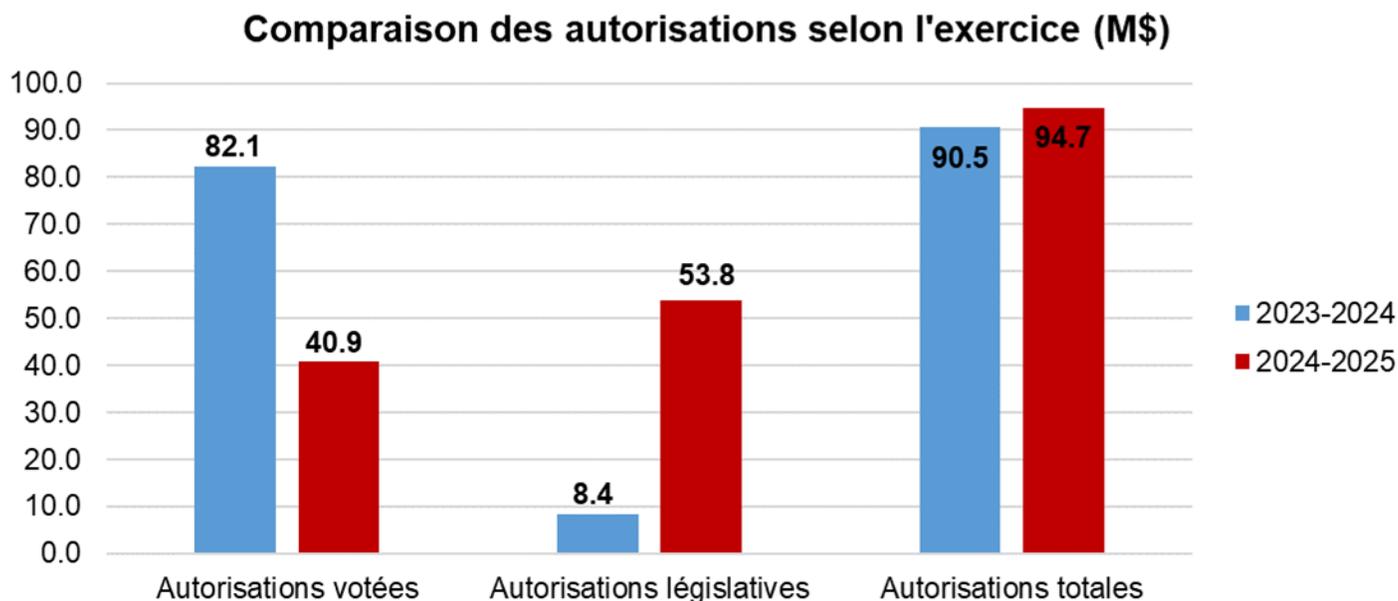
Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses et d'un cadre de rapport financier spécialisé dans le but de répondre aux besoins en matière d'information financière concernant l'utilisation des autorisations de dépenser. L'état des autorisations qui l'accompagne rend compte des autorisations de dépenser accordées au Centre par le Parlement et celles utilisées par le Centre conformément au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses pour les deux exercices ainsi que les transferts des crédits centraux du Conseil du Trésor approuvés à la fin du trimestre.

Le gouvernement ne peut pas dépenser sans l'autorisation du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'établissement de limites fixées annuellement au moyen de lois de crédits, ou par l'entremise de lois énonçant des autorisations législatives de dépenser à des fins déterminées.

CANAFE utilise la méthode de la comptabilité d'exercice pour la préparation et la présentation de ses états financiers ministériels annuels, lesquels font partie du processus de préparation du rapport ministériel sur le rendement. Toutefois, la méthode de comptabilité axée sur les dépenses continue de s'appliquer aux autorisations de dépenser votées par le Parlement.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Le présent rapport financier ministériel trimestriel fait état des résultats observés au cours de l'exercice actuel. Le graphique ci-dessous compare les autorisations votées et législatives pour les six premiers mois de l'exercice 2024-2025 à celles de l'exercice 2023-2024.



2.1. Analyse des autorisations

Le tableau ci-dessous présente une comparaison entre les autorisations cumulatives votées pour l'exercice actuel et celles votées pour l'exercice précédent.

Autorisations disponibles (en milliers de dollars)	2024-2025	2023-2024	Variation (\$)	Variation (%)
Votées				
Crédit 1 – Dépenses de programme	40 907	82 139	-41 232	-50 %
Législatives				
Paiements au titre de l'article 50.1 de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes	49 362	0	49 362	0 %
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 475	8 399	-3 924	-47 %
Autorisations cumulatives	94 744	90 538	4 206	5 %

Le total des autorisations votées et législatives disponibles au 30 septembre 2024 est de 94,7 M\$ contre 90,5 M\$ pour la même période en 2023-2024. Il s'agit d'une augmentation d'environ 4,2 M\$ (ou 5 %). Cela est principalement attribuable à l'accroissement du financement reçu pour le report du budget de fonctionnement pour l'exercice 2023-2024 et de celui reçu pour l'augmentation économique de la rémunération.

Depuis le 1^{er} avril 2024, CANAFE a mis en œuvre un nouveau modèle de financement par cotisations relatives aux frais découlant des modifications apportées à la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, dans le cadre duquel les entités déclarantes (ED) assujetties à la réglementation en vertu de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes versent une cotisation annuelle pour couvrir les frais liés à la fonction de surveillance du Centre. Par conséquent, des autorisations sont passées d'autorisations votées à des autorisations législatives.

2.1.1. Autorisations budgétaires votées

Le total des autorisations budgétaires votées disponibles au 30 septembre 2024 est de 40,9 M\$ contre 82,1 M\$ pour la même période en 2023-2024. La diminution de 41,2 M\$ (ou 50 %) est principalement attribuable à la reclassification d'une partie des autorisations de CANAFE, qui sont passées des autorisations votées aux autorisations législatives, comme décrites ci-dessus.

2.1.2. Autorisations budgétaires législatives

Autorisations disponibles (en milliers de dollars)	2024-2025	2023-2024	Variation (\$)	Variation (%)
Paiements au titre de l'article 50.1 de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes	49 362	0	49 362	S.O.
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 475	8 399	-3 923	-47 %
Total des autorisations législatives	53 838	8 399	45 439	541 %

Remarque : Les nombres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Le total des autorisations budgétaires législatives disponibles au 30 septembre 2024 était de 53,8 M\$, comparativement à 8,4 M\$ pour la même période en 2023-2024. L'augmentation de 45,4 M\$ (ou 541 %) est principalement attribuable à la reclassification d'une partie des autorisations de CANAFE, qui sont passées d'autorisations votées à des autorisations législatives, comme décrites ci-dessus.

2.2. Analyse des dépenses

Le tableau ci-dessous présente une comparaison entre les dépenses cumulatives de l'exercice actuel au 30 septembre 2024 et les dépenses de l'exercice précédent.

Dépenses cumulatives (en milliers de dollars)	2024-2025	2023-2024	Variation (\$)	Variation (%)
Votées				
Crédit 1 – Dépenses de programme	21 186	38 157	-16 971	-45 %
Législatives				
Paiements au titre de l'article 50.1 de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes	16 511	0	16 511	S.O.
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 238	4 199	-1 961	-47 %
Dépenses cumulatives	39 935	42 356	-2 421	-6 %

Remarque : Les nombres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Au 30 septembre 2024, le total des dépenses budgétaires votées et législatives s'élevait à 39,9 M\$ en 2024-2025, comparativement à 42,4 M\$ en 2023-2024, ce qui représente une diminution de 2,4 M\$ (ou 6 %). La variation s'explique principalement par une diminution dans les dépenses en personnel, qui découle essentiellement d'un recul des dépenses en salaire de 0,4 M\$ et d'une baisse des cotisations aux RASE de 2,0 M\$. Cette diminution des cotisations aux RASE est attribuable à des écarts temporaires liés à la facturation de ces dépenses à la suite de la mise en œuvre d'un nouveau modèle de financement par cotisations relatives aux frais, et sera rajustée en conséquence dans les dernières factures du présent exercice.

3. Risques et incertitudes

À titre d'unité du renseignement financier du Canada et de partenaire du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, CANAFE mène ses activités dans un environnement dynamique en constante évolution. Pour déterminer de façon proactive les risques et les possibilités, CANAFE doit anticiper et évaluer les facteurs de risque internes et externes qui pourraient affecter la conception et l'exécution de ses programmes, ainsi que l'atteinte de ses objectifs stratégiques. Il doit aussi cerner les facteurs et les risques qui pourraient l'empêcher de gérer efficacement ses ressources.

CANAFE maintient un profil de risque organisationnel (PRO) qui lui permet de cerner et de gérer ses principaux risques organisationnels. La création d'un PRO est un processus d'autoévaluation visant à cerner, à valider et à mesurer les risques pour lesquels des mesures ou interventions peuvent améliorer les résultats ou prévenir les effets adverses. Des comités de haute direction revoient le PRO, et le processus de planification opérationnelle détermine des activités visant à atténuer les risques. Le PRO sert à fournir de l'information aux décideurs et aux gestionnaires de CANAFE pour la planification et l'établissement des priorités. Le Centre a entamé un examen complet et une mise à jour du PRO afin de tenir compte des récents changements organisationnels, notamment en ce qui concerne le champ d'application opérationnel, le budget, les cadres législatifs et réglementaires, le personnel et les actifs.

3.1. Facteurs de risque et mesures d'atténuation

CANAFE demeure vigilant dans son anticipation des risques, situations et événements qui ont une incidence sur son environnement opérationnel, et dans sa préparation à ceux-ci. En 2023-2024, le Centre a adopté une nouvelle vision de modernisation importante afin de veiller à ce qu'il soit en mesure de gérer les nouvelles menaces dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent (BA) et le financement des activités terroristes (FAT) au Canada, en mettant l'accent sur le perfectionnement des compétences, le peaufinage des processus et l'intégration des technologies de pointe afin de permettre un fonctionnement en temps réel.

De nouvelles mesures ont été annoncées dans le Budget de 2024 pour assurer la prestation efficace des programmes et services du gouvernement fédéral, et pour veiller à ce que l'argent des contribuables canadiens soit utilisé de manière efficiente pour les programmes qui ont le plus d'importance pour eux. CANAFE a répondu à l'appel et cherche activement des manières de rationaliser ses activités afin de devenir plus efficient et d'offrir de la valeur à la population canadienne.

Compte tenu de la mise en œuvre du modèle de financement par cotisations relatives aux frais de CANAFE, certaines ED réglementées assujetties à la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes doivent payer une cotisation annuelle pour couvrir les coûts de la fonction de surveillance du Centre. Le recouvrement comporte un risque inhérent, comme tout processus relatif aux comptes débiteurs. CANAFE examinera et évaluera régulièrement l'efficacité et l'efficience du processus tout au long de sa maturation.

4. Changements importants dans les activités, le personnel et les programmes

4.1. Principaux changements relatifs au personnel

Les principaux changements relatifs au personnel ci-dessous se sont produits au sein de la haute direction au cours du deuxième trimestre :

- Mohammad Al-Bustami a été nommé dirigeant principal de la technologie et dirigeant principal de la sécurité de l'information depuis le 15 juillet 2024.
- Christina Shumacher a été nommée dirigeante principale par intérim des ressources humaines depuis le 23 septembre 2024.
- Philippe Blanchette a été nommé sous-directeur par intérim et dirigeant principal de la conformité, secteur de la Surveillance, depuis le 30 septembre 2024.
- Stéphane Sirard a été nommé sous-directeur, secteur du Renseignement, depuis le 15 octobre 2024.

5. Approbation par les cadres supérieurs

Approuvé par :

X

Jessica Kaluski
Dirigeante principale des finances (DPF)

X

Sarah Paquet
Directrice et présidente-directrice générale

ÉTAT DES AUTORISATIONS (non audité)

Pour le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2024
(en milliers de dollars)

	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
Autorisations budgétaires	Total des crédits disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Crédits utilisés au cours du trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Total des crédits disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Crédits utilisés au cours du trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Votées						
Crédit 1 – Dépenses de programme	40 906	10 412	21 186	82 139	20 471	38 157
Législatives						
Paiements au titre de l'article 50.1 de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes	49 362	8 493	16 511	0	0	0
Régime d'avantages sociaux des employés	4 476	1 119	2 238	8 399	2 100	4 199
Total des autorisations	94 744	20 024	39 935	90 538	22 571	42 356

* Ces nombres comprennent uniquement les autorisations disponibles aux fins d'utilisation et celles accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Remarque : Les nombres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

DÉPENSES BUDGÉTAIRES ORGANISATIONNELLES PAR ARTICLE COURANT (non audité)

Pour le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2024
(en milliers de dollars)

	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépenses au cours du trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2024	Cumul des dépenses à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépenses au cours du trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2023	Cumul des dépenses à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	72 394	16 212	32 196	62 203	18 213	34 564
Transport et communication	1 055	771	896	919	764	992
Information	937	79	257	872	92	409
Services professionnels et spéciaux	7 424	2 093	3 576	5 927	2 384	3 502
Locations	8 660	521	1 292	7 767	679	1 464
Acquisition, réparation et entretien	641	94	687	573	73	570
Services publics, fournitures et approvisionnement	201	42	77	204	65	99
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	0	0	0	0	0	0
Acquisition de machines et d'équipement	3 428	177	859	12 068	268	721
Paiements de transfert	0	0	0	0	0	0
Frais de la dette publique	0	0	12	0	0	0
Autres	4	35	83	3	33	34
Total des dépenses budgétaires	94 744	20 024	39 935	90 538	22 571	42 356

Remarque : Les nombres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.